



P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

26/2021

2 juillet 2021

FEUILLE D'INFORMATIONS

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Office du tourisme	Mardi, mercredi et samedi de 9h30 à 12h30 Le dimanche 23 mai de 9h30 à 13h00	02.98.92.53.57
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Bibliothèque municipale (Port du masque obligatoire)	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 Dimanche de 11h00 à 12h00	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie	1, allée du stade Françoise Bourdais	02.98.92.50.34
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7	David Daden	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	02.98.81.27.28
Bac de collecte de vêtements	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat	
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Fermé le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin	Cité des Korrigans	
Marché saisonnier (Port du masque obligatoire)	Place de l'église de 8h30 à 13h Tous les dimanches jusqu'au 31 octobre	
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Médecins	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam	02.29.20.21.00
Infirmières	Permanence dès 8h30 Pascale Fray Anne-Laure Brusq-Hirrien Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	02.98.92.52.06 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny	02.98.92.53.13 02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste	Séverine Doué	02.98.27.88.57
Ostéopathe	Florian Fauchart	06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue	David Cavarec	02.98.92.59.19
Psychologue	Mercredi et jeudi après-midi Vonnick Péton	06.88.73.81.34
Urologue	Le mardi matin Olivier Develay	02.98.53.95.74
Chirurgien orthopédiste	Un lundi après-midi sur deux Jean-Damien Saby	02.98.53.96.94

INFORMATIONS COMMUNALES

ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Nombre d'électeurs inscrits au 16 juin 2021 : 1457 inscrits

Nombre de votants : 565 - Nombre de suffrages exprimés : 543

Résultats des élections départementales – 2 ^{ème} tour	Bureau 1	Bureau 2	Total
Le Coz Florence /Le Guellec Alain	76	79	155
Gouérou Jacques / Porcher Monique	210	178	388
TOTAL	286	257	543

Nombre de votants : 566 - Nombre de suffrages exprimés : 539

Résultats des élections régionales – 2 ^{ème} tour	Bureau 1	Bureau 2	Total
Le Callennec Isabelle	114	87	201
Desmarres-Poirrier Claire	29	34	63
Burlot Thierry	36	40	76
Chesnais-Girard Loïg	75	65	140
Penelle Gilles	30	29	59
TOTAL	284	255	539

BRULAGE DES DECHETS

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage, de jardinage nécessitant l'utilisation d'outils ou d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que selon les créneaux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 ; le samedi de 9h à 19h et le dimanche de 10h à 12h.

(L'arrêté n°2012-0244 du 1er mars 2012 est consultable en mairie).

PRÉVENTION DÉMARCHAGE

La municipalité rappelle les mesures de prudence en cas de démarchage : Méfiance face aux démarcheurs qui se présentent en groupe ; ne pas verser d'argent ou remettre de chèque avant le délai de rétractation de sept jours ; ne pas signer de document non daté ou antidaté ; ne pas faire de chèque antidaté et ne pas donner d'autorisation de prélèvement. Soyez vigilants ! Prenez le temps de la réflexion.

QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

Le ministère chargé de la santé surveille la qualité des eaux de baignade en mer. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) intervient sur tous les lieux de baignade fréquentés. Ce contrôle régulier permet aussi d'évaluer l'impact des efforts faits par les collectivités locales et par l'Etat pour restaurer cet environnement fragile. De mai à septembre, des techniciens visitent les zones de baignades, procèdent à un état des lieux (aspect de l'eau, présence de rejets, entretien, ...) et prélèvent des échantillons d'eau. Ces analyses sont disponibles en mairie.

SALUBRITÉ DES PLAGES

A effet de garantir la sécurité et la salubrité publique, conformément au règlement sanitaire départemental et à l'arrêté préfectoral n° 2018019-0003 du 19 janvier 2018 la présence des chiens et chevaux est interdite sur les plages pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre inclus.

Outre la salubrité des plages, cette interdiction est motivée par une prévention et une limitation des risques de dégradation de la qualité micro-biologique des eaux de baignade.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

SERVICES DES PLAGES

La CCPCP met en place un service de lignes de plages du mercredi 7 juillet au mardi 31 août, du lundi au samedi hors jours fériés. Ce service sera facturé 2 € le trajet soit 4 € l'aller-retour et 1€50 le trajet pour les moins de 25 ans. Départ du bourg de Plonévez pour Lestrevet et Pentrez à 13h27 et retour à 17h56. Les horaires complets sont disponibles en mairie.

SURVEILLANCE DES PLAGES

Les postes de secours seront opérationnels du samedi 3 juillet au samedi 28 août. La surveillance des plages est encadrée par les sapeurs-pompiers de Douarnenez. Les postes sont ouverts tous les jours de 14H00 à 19h30 :

⇒ Sainte Anne La Palud : 02.98.92.56.34 ⇒ Kervel : 02.98.92.53.26

VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINTE ANNE

Assemblée générale à Ti Ragout le samedi 10 juillet à 10h.

Ordre du jour : élections du Conseil d'administration et du bureau & paiement des cotisations.

L'association accueille avec plaisir tout nouveau bénévole qui veut s'investir dans le fonctionnement de la chapelle et l'incite à participer à cette assemblée générale.

INFORMATIONS COMMERCIALES

□ « L'angle gourmand » : la boulangerie-pâtisserie sera ouverte 7j/7 du lundi 7 juillet au mardi 31 août.

□ Souci du détail épicerie de produit locaux, fruits et légumes bio. La boutique est ouverte le mardi, vendredi et samedi de 14h à 18h et le mercredi de 10h à 18h30. Livraisons à domicile le jeudi de 10h-12h et le samedi de 11h-14h. Contact : 02.98.64.82.60 ou www.soucidudetail.fr.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 3 juillet : messe à 18h30 à Cast, chapelle Sainte Barbe.

Dimanche 4 juillet : messe à 11h à Quéménéven.

Imprimé par nos soins